



HAL
open science

Les facultés catholiques d'éducation face aux politiques éducatives de l'état laïc

Christian Jamet, Ségolène Le Mouillour

► **To cite this version:**

Christian Jamet, Ségolène Le Mouillour. Les facultés catholiques d'éducation face aux politiques éducatives de l'état laïc. Catholicism Culture Education, 2018. hal-03093354

HAL Id: hal-03093354

<https://hal.science/hal-03093354>

Submitted on 3 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES FACULTÉS CATHOLIQUES D'ÉDUCATION FACE AUX POLITIQUES ÉDUCATIVES DE L'ÉTAT LAÏC

Christian Jamet (Pessoa UCO France)
Ségolène Le Mouillour (Pessoa UCO France)

Vers une 'autonomie' des Facultés catholiques d'Éducation

Les Lumières et la Révolution française ont apporté au monde de nombreuses nouveautés notamment du point de vue de l'éducation. La remise en question radicale de l'omniprésence de l'Église dans le domaine éducatif, de ce que les révolutionnaires appelaient la domination de l'Église sur les hommes, les a conduits à repousser tout ce qui pouvait, même en apparence, s'apparenter à une origine religieuse, voire ecclésiastique. Depuis la loi du 9 décembre 1905, la France est un État laïc qui ne reconnaît les religions que dans ce qu'il appelle 'la sphère privée'. Impossible donc désormais de soutenir, voire simplement de concevoir, une éducation catholique. La stricte séparation de l'État et de l'Église conduit au développement de deux systèmes éducatifs parallèles, celui de l'École publique et celui de l'École privée, aussi appelée 'libre', 'confessionnelle', surtout d'obédience catholique.

Il a fallu attendre la loi Debré en 1959 pour que l'État accepte de prendre en charge les salaires des enseignants de l'École privée à la condition qu'elle contracte strictement avec lui les contenus enseignés. Ces deux lois conduisent *grosso modo* à la situation actuelle, restée inchangée malgré quelques tentatives politiques idéologiques, notamment en 1984, de renouveler de fond en comble la donne éducative en la laïcisant davantage. La naissance, suite aux réflexions des universitaires à la fin des années soixante, des Sciences de l'Éducation a interrogé les fondements de l'éducation et, partant, de la formation des enseignants avec, là aussi, deux sensibilités fidèles chacune à l'origine anthropologique de son questionnement : le 'public' a ses IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres), le 'privé' aura ses IFP (Institut de Formation des Professeurs ou Institut de Formation Pédagogique), ses ISP (Instituts Supérieurs de Pédagogie), dépendant directement des Diocèses à défaut d'une dénomination commune. Il sera nécessaire, ici, de considérer spécifiquement certaines régions de métropole qui, pour des raisons historiques, ont pu/su conserver une indépendance considérable. Il n'en demeure pas moins qu'on assiste à une étatisation de l'éducation allant jusqu'à une appropriation par l'État de ses enfants-citoyens.

L'arrêté du 22 janvier 2014¹, porté par Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, fixe la nomenclature des mentions du diplôme national de licence et stipule que l'intitulé du diplôme national de licence se définit par un nom de domaine et de mention dans les conditions fixées par l'arrêté. Cet arrêté rebat les cartes de la formation supérieure en sciences de

¹ Journal Officiel de la République Française n°0027 du 1 février 2014, Texte n° 27, pages 19 – 27 (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/1/22/ESRS1331573A/jo/texte>)

l'éducation, qui figure désormais dans la liste officielle des mentions, en permettant aux Facultés d'Éducation de mettre fin à ce qu'on appelait jusque-là la licence 'pendante 'ou 'suspendue 'et de pourvoir à une licence dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales mention 'Sciences de l'éducation 'sur trois années de formation. Les Facultés catholiques d'éducation déjà constituées se sont donc mises sur les rangs pour proposer – parfois directement au ministère de l'enseignement supérieur – des formations intégrales et intégrées dans un projet de formation supérieure.

Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale de 2012 à 2014, déclarait dans son ouvrage *Refondons l'école*² : 'Dans notre tradition républicaine, il appartient à l'école non seulement de produire un individu libre, émancipé de toutes les tutelles – politiques, religieuses, familiales, sociales – capable de construire ses choix par lui-même, autonome, épanoui et heureux, mais aussi d'éduquer le citoyen éclairé d'une République démocratique, juste et fraternelle '. Les universités ne peuvent donc pas exister en dehors de l'État. Aucune Institution d'enseignement supérieur ne peut coller des grades reconnus par l'État si elle ne dépend directement de l'État. La reconnaissance, en 1875, de l'existence des Établissements Catholiques d'enseignement supérieur n'aura pas suffi à leur donner cette autonomie qui leur aurait permis d'être véritablement indépendants. Chaque Faculté de chaque université catholique désirant voir ses étudiants bénéficier des grades universitaires d'État doit donc rechercher une Faculté d'État partenaire acceptant de 'parrainer 'sa formation, aussi bien dans ses contenus généraux que dans son organisation particulière.

Il est aujourd'hui possible aux Facultés d'Éducation des universités catholiques de mettre en place en leur sein le caractère propre répondant à leur mission, tout en restant dans le cadre strict de la légalité définie par l'État. Cette mission étant celle de la formation des futurs acteurs de l'éducation. Au-delà du cadrage posé par l'État, par les universités de convention, une liberté et une autonomie pédagogiques des Facultés d'Éducation des universités catholiques sont tout à fait possibles, à travers les contenus et les modules de formation, à travers l'ingénierie pédagogique proposée, à travers les modes de validation des compétences visées par le diplôme lui-même. Cette liberté repose pour une grande part sur la compréhension bienveillante des partenaires (parents, diocèses, universités de convention) permettant ainsi de répondre aux attentes de nos partenaires et des étudiants inscrits dans nos formations.

Les libertés octroyées à nos facultés sont donc très limitées puisqu'elles dépendent à la fois de la reconnaissance du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la bienveillance – parfois intéressée – de l'université partenaire. La reconnaissance du ministère passe par l'acceptation de ce qu'on appelle communément la 'maquette 'de formation.

La bienveillance de l'université partenaire passe, elle, par l'examen en conseil d'université de la maquette d'une part, mais aussi des divers intérêts qu'elle peut en tirer, qui vont du plus trivial (l'aspect financier n'est pas négligeable) au plus louable (mélange des profils les plus divers

² Vincent Peillon, *Refondons l'école, pour l'avenir de nos enfants*, (Éditions du Seuil, 2013), 12.

d'étudiants), en passant par celui du gonflement des effectifs permettant à l'université partenaire d'avoir plus de crédit (dans tous les sens du terme) au ministère. L'autonomie pédagogique est un point essentiel qui permet aux Facultés des universités catholiques de conserver une liberté fondamentale dans son organisation pédagogique.

Entre méfiance envers l'État éducateur et confiance envers une ébauche d'éducation

Cette liberté est, comme toute liberté, sans cesse à reconstruire et à perfectionner, mais elle ne peut exister que dans un cadre de confiance. Si l'on peut se méfier de l'État tout puissant, au même titre qu'il s'est lui-même méfié – et qu'il semble se méfier encore – du Dieu tout puissant des religions judéo-chrétiennes, il n'en reste pas moins qu'une institution éducative ne peut exister sans qu'il y ait une grande confiance entre les partenaires qui se réunissent autour d'un projet éducatif et qui sont appelés à le faire vivre.

Les diocèses mettent en place les conditions permettant le développement de ces facultés. Sans le soutien des diocèses, des Directions Diocésaines de l'Enseignement Catholique (DDEC), nos facultés auraient bien du mal à trouver relativement facilement des débouchés professionnels adaptés au profil de chacun de nos étudiants.

Enfin, nos partenaires universitaires reconnaissent en nous moins des pairs dans la recherche que des enseignants sérieux, ayant le souci permanent de leurs étudiants, de leur réussite dans leur formation afin qu'ils deviennent à leur tour des professionnels dignes de respect. Nos partenaires universitaires font un pas vers nous qui leur coûte, mais qui, si on y prête attention, peut leur rapporter aussi une richesse que nous partageons avec autant de plaisir qu'ils s'en font les récipiendaires curieux.

Les parents permettent à leurs enfants d'opérer un choix. Ce choix peut apparaître vénal, il n'en est pas moins fondamental pour l'orientation professionnelle, pour les débouchés professionnels si nécessaires à une société en doute, et il est aussi anthropologique pour ces enfants.

Les Facultés Catholiques d'Éducation ont donc une double visée : professionnelle et anthropologique. En effet, nos offres de formation en éducation articulent trois pôles : l'une relative aux enseignements disciplinaires proprement dits, une autre correspondant à une réflexion sur sa pratique par l'étudiant, une enfin liée à l'initiation à la recherche. Toutefois, la Licence ne se limite pas à une succession de cours, ni à une formation professionnelle, ni à une initiation aux pratiques de recherche, sa spécificité réside dans l'interaction entre ces trois dimensions. Les enseignements assurés en Licence de Sciences de l'Éducation visent à aider le professionnel de l'éducation et de la formation à prendre du recul et de la hauteur par rapport à l'exercice de son métier : du recul par l'initiation aux méthodologies propres aux Sciences Humaines et Sociales ; de la hauteur par l'approche pluridisciplinaire des faits et par la réflexion sur le sens. Les enseignements magistraux n'apportent pas de réponses toutes faites aux préoccupations professionnelles (pas de 'recettes' donc), mais des savoirs fondamentaux et des

méthodes de recherche permettant à chacun de se construire, par un effort patient et soutenu, ses propres cadres de pensée. Etablir le lien théorie-pratique est le principe même de la Licence et des Masters proposés dans l'offre de formation de la Faculté. L'ensemble des cours se structure autour d'une préoccupation majeure, le sujet apprenant et s'éduquant, et d'une mineure, l'institution d'éducation ou de formation dans sa dynamique évolutive.

Nous avons choisi à Angers d'appuyer certains contenus qui nous semblent indispensables aux enseignants de nos enfants, notamment les langues étrangères. En effet, nous avons développé un 'projet langues 'qui doit conduire les étudiants de la Faculté d'Éducation à intégrer l'importance des langues, qu'il s'agisse de la langue maternelle ou des langues non-maternelles. Pour cela, nous avons choisi de ne pas développer le volume horaire dévolu aux langues, mais de les imposer régulièrement (16 à 18 heures par semestre) avec la demande expresse aux étudiants de compléter leur formation par tous les moyens mis à leur disposition (ne plus regarder les films ou les séries à la télévision que dans la langue originale, profiter des extensions Internet pour lire et consulter des auteurs étrangers dans leur langue quand c'est possible, demander aux enseignants de se pencher moins sur la correction linguistique de l'expression (écrite ou orale) que sur la preuve faite de la véritable compréhension). Les réflexions et les temps consacrés à la langue maternelle des étudiants les aident à prendre conscience de leurs difficultés personnelles, mais aussi de la façon dont ils vont pouvoir travailler ces difficultés et les propres difficultés de leurs élèves pour qu'ils puissent avancer dans leur rapport à leur langue et, plus généralement, aux langues.

Nous avons également choisi de développer considérablement les expériences professionnelles à travers une politique de stages, ces périodes pendant lesquelles les étudiants se frottent à la réalité de leur futur métier. De deux semaines annuelles, nous imposons désormais quatre semaines annuelles qui permettent un vrai contact avec les professionnels de l'éducation. Les étudiants ne s'y trompent d'ailleurs pas qui, à leur retour de stage, 'piaffent' d'impatience d'y retourner. Ces stages sont travaillés en amont. L'enseignant référent appuie sur certains domaines que les étudiants auront à renseigner davantage (comme le statut de l'école dans son environnement, le travail et la collaboration avec le personnel éducatif dans son ensemble) afin de produire un mémoire détaillé reportant non seulement le vécu au jour le jour des stagiaires, mais aussi leur point de vue critique sur ce qu'il se passe à l'intérieur du processus éducatif. Quand de nombreuses Facultés d'Éducation se contentent de deux semaines, voire pour certaine, d'une semaine seulement, la nôtre a délibérément choisi de frotter ses étudiants à la réalité de leur future profession. Certains étudiants, même ceux dont le projet initial semble bien ancré, choisissent pendant ces trois ans de changer leur objectif. Ces deux projets 'langues 'et 'stages 'se rejoignent de plus en plus à ce jour, à travers le renforcement des mobilités internationales et professionnelles des étudiants. Nombreux sont celles et ceux qui se lancent désormais dans ce défi qu'est celui d'un stage dans un établissement hors de leurs frontières afin de découvrir de nouvelles pratiques dans des contextes interculturels variés mais également de partir à la découverte de soi. A travers ces

deux projets, l'offre de formation proposée s'inscrit dans une authentique démarche de qualité au service des étudiants.

À l'heure d'une forme de marchandisation des savoirs, d'une concurrence certaine d'un point de vue économique, les effectifs constituent le troisième point sur lequel la Faculté d'Éducation a fait le choix de ne pas négocier. Si les demandes institutionnelles peuvent extrapoler des résultats financiers à partir de chiffres en augmentation, nous avons choisi, avec notre Secrétaire Général de Faculté, de recalculer ces chiffres. Lorsque nous dépassons certaines limites critiques, nous faisons augmenter les dépenses de telle sorte que les recettes n'arrivent plus à y faire face. Un équilibre sur les effectifs est alors non seulement souhaitable, mais indispensable pour que l'Institution puisse continuer à se développer. Certes, l'audace est importante et parfois indispensable au développement, mais l'audace doit toujours faire l'objet d'une attention particulière : elle ne peut à elle seule justifier des choix économiques allant à l'encontre des fondements anthropologiques de nos institutions. Nous sommes ainsi passés, à Angers, d'un effectif de première année de 110 étudiants à 135 pour revenir à 115, pouvant aller jusqu'à 120. Ces chiffres peuvent paraître insignifiants dans leurs différences, sauf si l'on sait que nous tenons à maintenir des effectifs viables à l'intérieur des sessions de Travaux Dirigés (TD) afin qu'un véritable dialogue, une véritable collaboration se développent entre les enseignants et les étudiants. Cela aussi va à l'encontre de ce qui se pratique habituellement dans les autres facultés d'éducation. Par ailleurs, nous restons conscients que ces étudiants deviendront très vite (qu'est-ce que 5 années de formation ?) des 'bêtes à concours', spécificité bien française, offrant un nombre de places limité dans la plupart des professions entrant dans le domaine de l'Éducation.

Pour une pédagogie des statuts de l'Enseignement Catholique

Conformément aux Articles D611-1 à D611-6 du code de l'Éducation³, la formation est organisée, au sein de chaque mention, sous la forme de parcours types de formation initiale et continue formant des ensembles cohérents d'unités d'enseignement et organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme. Ces parcours types sont constitués d'unités d'enseignement obligatoires, optionnelles et, le cas échéant, libres. Ils visent notamment à faciliter la mobilité, sur le territoire ou à l'étranger.

L'unité d'enseignement libre a donc été rendue obligatoire pour le cursus licence et master. Non disciplinaire, cette unité d'enseignement libre est destinée à apporter des enseignements d'ouverture aux étudiants sous la forme d'enseignements ou d'ateliers transversaux proposés par les autres facultés

³https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=5548E678F44BA5864158AC95E467C9EC.tplgfr35s_1?idArticle=LEGIARTI000027864370&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20180605&categorieLien=id&oldAction=

(Humanités, Sciences, Sciences Humaines et Sociales, Théologie, Droit Economie Gestion) ou à proposer aux étudiants de mener des projets sportifs, artistiques, culturels et associatifs.

Nous avons dès lors relevé le défi d'accompagner cette année une petite centaine de projets afin de valoriser et d'encourager l'engagement des étudiants au service des autres, de l'Autre, d'une possible refonte de l'école. Cette pédagogie de l'engagement que nous souhaitons renforcer est directement liée aux statuts de l'Enseignement Catholique de France⁴. 'L'école catholique est une école pour tous. Elle porte une attention plus particulière à toutes les formes de pauvreté'⁵. Les étudiants sont, au cours de leur formation et dans le cadre de ces projets, sensibilisés à cette école catholique ouverte à tous sans aucune forme de discrimination. Ils sont appelés à contribuer au service public d'éducation et à accueillir avec une attention toute particulière les pluralités. À titre d'exemple, les étudiants ont pu manifester leur sensibilité à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers dans le cadre de projets menés au sein d'établissements scolaires. Cette pédagogie contribue d'une certaine façon à les faire grandir eux-mêmes, à reconnaître en chacun d'eux la personne dans ce qu'elle a d'unique et lui permettre de s'accomplir au cours de sa formation. 'La mission éducative se fonde sur la pédagogie du Christ. Elle déploie solidairement une attention : 'Que veux-tu que je fasse pour toi ?', un appel toujours personnel : 'Viens... ', une confiance en chacun : 'Va... ', une promesse d'accompagnement : 'Je serai avec vous...'⁶

Ces projets mis en œuvre dans le cadre de cette unité d'enseignement libre, ont été également l'occasion de mettre en place un véritable laboratoire d'humanité et c'est bien aujourd'hui l'un des enjeux de l'Église. 'Faire de ses écoles et de ses universités des 'laboratoires d'humanité' ouverts à tous et accueillants pour tous'⁷. La relation est au cœur de l'acte éducatif, elle est fondatrice d'humanité. Nos étudiants, futurs enseignants ou futurs éducateurs, ont, dans le cadre de ces projets, eu la possibilité de le vivre, de l'éprouver. Ils ont ainsi été appelés à donner aux autres, à estimer les autres et à contribuer à la construction d'une école plus fraternelle : 'Aujourd'hui comme hier, l'Église catholique est engagée dans le service de l'éducation'⁸.

Ce sont des valeurs défendues dans la Charte de l'Enseignement Catholique promulguée le 30 septembre 2016, au service de projets portés, mis en œuvre dans les établissements scolaires et universitaires catholiques de France. En s'inscrivant de la sorte dans ce projet d'enseignement libre au sein de la Faculté d'éducation, nous avons souhaité 'engager pour une qualité d'éducation et d'enseignement, édifier la fraternité au cœur de notre projet, oser l'innovation au service de la réussite de chacun, cultiver l'identité catholique de notre établissement, tisser une dynamique territoriale et

⁴ Statuts de l'Enseignement Catholique, juin 2013, <https://enseignement-catholique.fr/statut-enseignement-catholique-old/>

⁵ Statuts de l'Enseignement Catholique, Article 38.

⁶ Ibid. Article 74.

⁷ Propos du Cardinal Pietro Parolin dans le cadre du forum organisé par l'UNESCO et le Saint Siège à Paris, le 3 juin 2016.

⁸ Statuts de l'Enseignement Catholique, Article 8.

internationale »⁹. Rappelons pour conclure, que ‘la promotion de la personne humaine est le but de l’École Catholique.’¹⁰

⁹ Charte de l’Enseignement Catholique de Maine et Loire, <http://charte.ec49.info/wp-content/uploads/2016/10/Charte-DDEC.pdf>.

¹⁰ Saint Jean Paul II, Discours au 1^{er} Congrès de l’École Catholique en Italie (Observatore Romano, 24/11/9